VILLE DE Redon

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2023-061

Objet : Rue de Normandie
Circulation alternée (par panneaux "B15/C18")
Stationnement interdit au droit du chantier

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8ème partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 27 février 2023, présentée par SATEC Environnement– rue Gustave Eiffel – ZA du Bois Vert – 56805 Ploërmel, afin de réaliser des travaux de branchement AEP,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a eu lieu, rue de Normandie, d'alterner la circulation (par panneaux "B15/C18") et d'interdire le stationnement des véhicules au droit du chantier, à compter du lundi 13 mars 2023, et ce, jusqu'à la fin des travaux (environ 2 jours),

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, rue de Normandie, la circulation sera alternée (par panneaux "B15/C18") et le stationnement des véhicules sera interdit au droit du chantier, à compter du lundi 13 mars 2023, et ce, jusqu'à la fin des travaux (environ 2 jours).

ARTICLE 2 : L'entreprise SATEC Environnement sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 28 février 2023
Pour le Maire
André Croguennec
Le Conseiller Municipal Délégué
À l'Occupation de l'Espace Public

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)

P/o. Le Directeur des Services Techniques
De l'Aménagement et du Patrimoine
Rodrigue Henrio